



MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – ROBIN Yves – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - JOULAIN Anita — JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Karine GALBRUN à Régine SCAER JANNEZ
- Bruno BORDENAVE à Yannick SELLIN
- Paul DADEN à Michel TANGUY
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU
- Sonia DOUX-BETHUIS à Rachel FLOCH ROUDAUT

Date de convocation : 29 janvier 2015

Brigitte BANDZWOLEK est nommée secrétaire de séance.

**ACQUISITION
D'UN TERRAIN
RUE DE MELGVEN
(M. MALARDAY)**

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique qu'afin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de Melgven, Monsieur Bruno MALARDAY a accepté de céder gratuitement à la commune la parcelle cadastrée ZA n° 106 A, d'une superficie de 12 m², conformément au plan joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'acquisition à titre gratuit de la parcelle ZA 106 A, d'une superficie de 12 m², située 41, rue de Melgven et appartenant à Monsieur MALARDAY Bruno.
- d'autoriser le Maire à signer les différents documents relatifs à cette acquisition.

La commune prendra à sa charge l'intégralité des frais inhérents à ce projet : géomètre, notaire, démolition et reconstruction du mur en briques enduites, surélevées de claustras dans le respect des dispositions du futur PLU. La pelouse sera refaite et les arbres, s'il y en a, seront enlevés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

029-212902936-20150209-DE1505027-DE

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 6 février 2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2015
Publication : 10/02/2015

LE MAIRE
Olivier BELLEC

